
Séance du 6 Décembre 2022

Nombre de membres

en exercice : 8
présents : 6
votants : 6

L'an 2022, le 6 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 29/11/2022

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : BAUMANN Michèle, THOMAS Laëtitia, MM : BRETON Alain, DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice
Excusé(s) : M. GAGNAN Thomas
Absent(s) : M. PROSPER Mickaël

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte-rendu du Conseil du 04/10/2022

2. Compte-rendu des réunions

Conseil communautaire CCBVL
Conseil d'école
SIEOM
SDIS
ENGIE – aides aux administrés
Commission Finances de la CCBVL
Atelier sur la pression foncière péri-urbaine et agricole

3. Désignation et indemnités recensement 2023

Délibération 452022

Le Maire Lorges rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2023 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération pour la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur.

Après délibérations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De désigner Mme BARROSO Cathy, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,
- De lui fixer une rémunération en heures supplémentaires pour cette mission

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

- De fixer à 2 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité (1 agent recenseur et 1 agent renfort).
- D'autoriser M. le Maire à recruter, par contrat visé au 1° de l'article 3 I de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement et de leur allouer comme rémunération la somme de 1 678,95 € pour 4 semaines.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

4. Demande de subvention DSR 2023 pour des travaux à la salle des fêtes

Délibération 462022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la DSR pour l'année 2023.

Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes (isolation et chauffage)

Monsieur le Maire présente l'estimation de l'entreprise SAS ThB MAITRISE D'OEUVRE.

• Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT des travaux	196 000€
Montant HT de la MOE	24 270 €
Soit	220 270 €

DETR 20 à 50% (40%)	88 108 €
Pays des Châteaux 17,3%	38 200 €
DSR 22,7%	49 928 €
Quote part communale 20%	44 054 €

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la DSR pour l'année 2023 pour les travaux de la salle des fêtes.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

5. Demande de subvention DETR 2023 pour les travaux de la salle des fêtes

Délibération 472022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour l'année 2023.

Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes (isolation et chauffage)

Monsieur le Maire présente l'estimation de l'entreprise SAS ThB MAITRISE D'OEUVRE.

• Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT des travaux	196 000€
Montant HT de la MOE	24 270 €
Soit	220 270 €

DETR 20 à 50% (40%)	88 108 €
Pays des Châteaux 17,3%	38 200 €
DSR 22,7%	49 928 €
Quote part communale 20%	44 054 €

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour l'année 2023 pour les travaux de la salle des fêtes.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Pays des Châteaux pour la salle des fêtes

Délibération 482022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays des Châteaux pour l'année 2023.

Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes (isolation et chauffage)

Monsieur le Maire présente l'estimation de l'entreprise SAS ThB MAITRISE D'OEUVRE.

• Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Montant total HT des travaux	196 000€
Montant HT de la MOE	24 270 €
Soit	220 270 €

DETR 20 à 50% (40%)	88 108 €
Pays des Châteaux 17,3%	38 200 €
DSR 22,7%	49 928 €
Quote part communale 20%	44 054 €

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de faire une demande de subvention auprès du Pays des Châteaux pour l'année 2023 pour les travaux de la salle des fêtes.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

6. Décision modificative

Délibération 492022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 012 et 65 (pour permettre le rééquilibrage de fin d'année)
 - o Chapitre 65 + 1230 €
 - o Chapitre 012 + 160 €
 - o Chapitre 65 compte 615231 - 1390 €

Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

7. Demande de Fonds de concours pour la Place de la mairie

Délibération 502022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de Fonds de Concours auprès le CCBVL pour les travaux de réhabilitation de la Place de la Mairie pour l'amélioration du cadre de vie et de la citoyenneté au sein de la commune.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Dépenses (76 315.96€ HT)

Maîtrise d'œuvre Place de la Mairie	11 868,33 €
Travaux Place de la mairie	63 017,63 €
Diagnostic paysager Travaux place de la mairie	1 430,00 €

Recettes (60 746 € soit 79,6%)

Contrat de pays	11 100,00 €
DETR	20 673,00 €
DSR	16 000,00 €
Fonds de concours (demande 17%)	12 973 €

Reste en auto financement commune : 15 569,96€ HT soit 20,4%

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de faire une demande de subvention auprès de la CCBVL au titre du Fonds de concours

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Taxe d'aménagement : Le reversement initialement prévu à la CCBVL ne se fera pas

Réunion fibre

Vœux 2023 : Les vœux auront lieu le samedi 7 janvier 2023 à 15h00

Marché de Noël : Retours très positifs

Colis de Noël : Les colis seront distribués le samedi 17/12 à 9h00

Etude sécurisation Villemuzard : L'étude n'a pour le moment pas encore été transmise par le l'ATD41

Vente terrain jouxtant le terrain de foot

Fermeture de l'accès au terrain de football à prévoir

Organisation de la 1/2 finale et de la finale de la coupe du Monde

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Bruno DENIS